

PAR COURRIEL :

Montréal, le 15 juin 2015

Objet : Demande d'accès aux documents pour le terrain vacant situé au 4905, rue
des Érables, Montréal (Lot 5 476 370 Cadastre du Québec)

V/Réf

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 11 juin dernier, concernant
l'objet précité.

Les documents demandés suivants sont accessibles. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation daté du 7 octobre 1999; 2 pages

Par ailleurs, vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été
masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux
documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
(RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez
demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à
l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice
de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la
soussignée, au numéro 514-873-3636, poste 241.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Version originale signée par

IT/it

Isabelle Tremblay
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p.j. (articles et recours)

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
Courriel : isabelle.tremblay@mdelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mdelcc.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315



Montréal, le 7 octobre 1999

AUTORISATION

Corporation municipale de la
Ville de Pierrefonds
13,665, boul. Pierrefonds
Pierrefonds (Québec) H9H 4N2

N/Réf. : 7311-06-01-65700-75

Objet : Travaux d'égout pluvial
Rue des Erables

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 16 juillet 1999, reçue le 20 juillet 1999 et complétée le 6 octobre 1999, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Construction d'un égout pluvial sous la rue des Érables,
lot 188, entre les rues des Carrières et Saint-Denis.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Cahier des clauses techniques générales, eau et égouts, préparé par Ville de Pierrefonds, service de l'ingénierie, août 1994, révisé en mars 1995, signé et scellé par art 53-54 ing., 123 pages, 9 tableaux et 46 croquis.

AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 7311-06-01-65700-75

le 7 octobre 1999

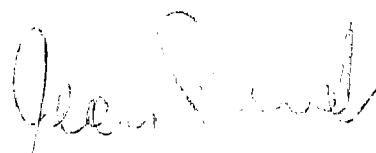
- Plans croquis n^{os} D-9718-D et D-9718-E, préparés par Ville de Pierrefonds, scellés par art 53-54 ing., le 6 juillet 1999.
- Rapport de l'ingénieur et estimation préliminaire, dossier D-97-18, préparés par Ville de Pierrefonds, signés par art.53-54 ing., le 16 juillet 1999, 1 page et 3 pages.
- Lettre au ministère de l'Environnement datée du 16 juillet 1999, signée par art 53-54 ing., concernant une demande d'autorisation pour des travaux d'égout pluvial sous la rue des Érables, 2 pages.
- Formulaire du « *Sommaire de présentation des demandes d'autorisation au MEF* », signé par art 53-54 ing., le 30 septembre 1999, 5 pages.
- Plans n° D 085 001 intitulés « *Rue des Érables, travaux d'égout pluvial* », préparés par Ville de Pierrefonds, signés et scellés par art 53-54 ing., le 6 juillet 1999, révisé le 15 octobre 1999.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas la titulaire d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Jean Rivet
Directeur régional de Montréal

JR/NS/nb